

La baisse des rémunérations de début d'année

C'est là qu'ils jouent avec votre pouvoir d'achat!



Notre rémunération nette a diminué en janvier en raison notamment de l'augmentation de la contribution sociale généralisée (CSG).

Douaniers, vous l'avez peut-être constaté sur votre fiche de paye du mois de janvier : votre traitement a marqué une légère baisse.

Les douaniers comme tous les fonctionnaires sont pénalisés par l'augmentation de 1,7 point de la contribution sociale généralisée (CSG) prélevée sur leur rémunération.

Le gouvernement a décidé de prendre deux mesures pour compenser cette hausse :

- la suppression de la première part de la contribution exceptionnelle de solidarité (CES), pour les revenus inférieurs à 1 466,73 € ;
- le versement d'une indemnité compensatrice.

ONE SHOT!

Cette indemnité, dont le montant est calculé à partir des éléments de rémunération versés en 2017, ne sera recalculée qu'une seule fois, au 1^{er} janvier 2019.

Ensuite, son montant ne sera plus réévalué, a déploré l'UNSA-Fonction Publique .

Augmentation des cotisations retraite:

En outre, le taux des cotisations retraite des fonctionnaires a progressé de 10,29 % à 10,56 % le 1^{er} janvier 2018. C'est la mise en œuvre d'un décret du 30 décembre 2010. Ce texte a relevé le taux de ces cotisations, chaque année de 2015 à 2020.

Par exemple, un agent percevant un traitement de 1 874 € brut, indice majoré 400, a vu sa cotisation retraite croître de 5 € par mois.

« D'autres facteurs peuvent aussi bien sûr avoir un impact sur votre fiche de paye paye comme, par exemple, la hausse des cotisations de votre mutuelle ».



Cap22 : le miroir aux alouettes !



Tout le monde en parle mais qu'en sait-on, quels sont les dangers avérés de ce projet que le gouvernement veut mettre en place à la hussarde en quelques mois et surtout pendant la période estivale peu propice aux mobilisations des personnels ?

Le gouvernement a démarré ce chantier par une interprétation habituelle de la partition musicale des gouvernants ! Mise en place d'une période dite de concertation sociale où comme d'habitude on vous présente des orientations

qu'il n'est pas question de pouvoir réellement amender.

Tout ce manège étant inséré dans la foire habituelle du pseudo dialogue social où la quantité de réunions et de textes technocratiques se substituera allégrement à la qualité d'écoute que requièrent de tels sujets. Bref la quantité et surtout pas la qualité !

L'objectif est d'ajouter à une nouvelle coupe sombre dans les effectifs (-50 000 dans la fonction publique d'Etat d'ici 2022), des bouleversements qui démolissent l'aspect protecteur du statut du fonctionnaire et tout ce qui va avec.

Bref pour le gouvernement la fonction publique doit être « managée » comme les entreprises privées par leurs patrons.

Alors que nous sommes à la veille (ou avant veille) de la remise du rapport CAP22 (comité action publique 2022), l'UNSA DOUANES s'élève contre ceux qui participent au dénigrement du fonctionnaire en souhaitant sa paupérisation, sa corvéabilité à merci et son dénuement statutaire.



On perçoit déjà que l'État se désengage là où les collectivités peuvent prendre la main, on entend deci de là que le statut de la Fonction Publique serait réservé aux seules administrations régaliennes, et enfin bruissent des rumeurs d'économies drastiques sur les prestations sociales des fonctionnaires ce qui ne sera pas sans poser problème pour la solidarité.

Certains États ont aboli l'emploi à vie; c'est le cas de la Suède qui était pourtant jadis un modèle de social-démocratie, où désormais, par exemple, il n'y a plus de grilles salariales.

CAP22 ouvre plusieurs chantiers pour la Fonction Publique :

- Les organismes paritaires dont beaucoup d'entre nous, méconnaissent le fonctionnement, (du fait de la complexité des textes et des fonctionnements), mais qui nous font bénéficier d'une certaine préservation de l'équité. Ils perdraient leurs prérogatives sur tout ce qui est mobilité, gestion et promotion pour se recentrer sur les recours et disciplines. Un rôle très réduit des CAP (suppression des CAP de mutations...)
- Dans le cadre de ces organismes paritaires fusion envisagée des CHSCT et CT, qui ont certes des attributions redondantes parfois, mais qui nous protègent.
- Le développement des emplois sous contrat serait une façon de supprimer le statut en recrutant sur contrat les catégories C et B hors spécialité. Cela aurait aussi une incidence sur les rémunérations en affaiblissant la portée des grilles de rémunération. La fixation de contrats dans le cadre de missions déterminées introduirait un véritable CDD dans la fonction publique !
- La rémunération au mérite serait favorisée. Mais comment peut-on mesurer le mérite alors que les métiers et fonctions exercés sont différents, que les choix des carrières se restreignent, que l'arbitraire des relations avec la hiérarchie directe sera un facteur déterminant ?
- Une réforme des retraites qui s'orienterait vers un système à points contraire aux carrières progressives qui caractérisent la FP. Si les salariés du privé n'ont aucun intérêt à revendiquer un calcul de leur pension sur les 6 derniers mois (bien souvent période de chômage), au contraire les fonctionnaires n'ont aucun intérêt pour un calcul qui ne prendrait pas en compte l'aspect continu, linéaire et progressif de leur carrière.
- Enfin un chantier sur les départs volontaires.

Face à ces météorites qui nous frôlent, l'UNSA DOUANES lance un cri d'alarme et cherche les moyens de peser dans le rapport de force avec un gouvernement qui jusqu'à présent convoque les partenaires sociaux à de nombreuses discussions, mais sans engager de réelles négociations comme nous l'indiquons plus haut.



Il va être impératif de développer une mobilisation importante pour peser sur ces menaces.



UNE NOUVELLE ALLIANCE SYNDICALE : **L'UNSA-DOUANES et la CGC-DOUANES**



Deux forces syndicales complémentaires, responsables, déterminées et efficaces !

Les syndicats UNSA-DOUANES et CGC-DOUANES ont décidé de signer un accord électoral pour se présenter ensemble aux élections professionnelles du 6 décembre 2018.

Cet accord prévoit la constitution de listes communes UNSA-DOUANES / CGC-DOUANES pour le scrutin du 6 décembre 2018 (pour le comité technique de réseau, les CAPC 3 (inspecteur régional) et 4 (inspecteur) et le comité technique de service central de réseau).

Nos valeurs communes, républicaines et laïques, ainsi que notre complémentarité, sont autant d'atouts pour se présenter aux élections et représenter l'ensemble des personnels dans les quatre années à venir.

Ni fusion, ni confusion, mais une légitime ambition !

Nos deux syndicats, l'UNSA-DOUANES et la CGC-DOUANES, continueront d'être autonomes, indépendants et resteront attachés aux valeurs qui leur sont propres. Ils formalisent le vœu de travailler ensemble, dans la perspective de ces élections, pour défendre efficacement les intérêts individuels et collectifs des agents des douanes.

Il ne s'agit donc pas d'une union, encore moins d'une fusion mais d'une alliance pour renforcer nos positions à l'aune des prochaines élections.

Deux forces syndicales complémentaires !

L'UNSA-DOUANES et la CGC-DOUANES sont complémentaires dans leurs actions. Si le champ d'action de l'UNSA-DOUANES couvre l'ensemble des agents, la spécialisation de la CGC-DOUANES dans la défense des personnels d'encadrement offre une efficacité accrue et une forte légitimité à l'alliance.

Un syndicalisme apolitique et professionnel, qui a déjà fait ses preuves !

L'UNSA-DOUANES et la CGC-DOUANES ont d'ores et déjà siégé ensemble quand l'expertise de l'un ou de l'autre était requise. Ils ont également participé ensemble à des auditions à l'Assemblée nationale ou ont rencontré conjointement des élus sur des dossiers emblématiques comme la lutte contre le blanchiment, le terrorisme et la protection des agents des douanes.

Nous avons décidé de poursuivre cet engagement en unissant nos forces et en proposant un syndicalisme d'engagement, apolitique, professionnel et réformiste pour obtenir des avancées concrètes au bénéfice des agents de la DGDDI.

Des enjeux qui nécessitent d'agir ensemble !

Face aux défis à venir, notamment CAP 22, nous ne pouvons laisser les agents et les cadres de notre administration sans force syndicale de revendications, d'actions et de propositions, pour les défendre utilement et de façon responsable.

De la cohérence avec une alliance déclinée aussi au niveau ministériel !

Cette alliance a également été décidée par les fédérations Finances de l'UNSA et de la CFE-CGC, qui ont signé un protocole en janvier 2018 pour présenter une liste commune au scrutin du *Comité Technique Ministériel*.

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous renouvez.

Suppression de taxes : la douane en ligne de mire

Au delà des orientations qui conduiraient à nous dépouiller de la perception des taxes au profit d'une DGFI, qui sans vergogne lorgne sur le voisin quand elle va perdre des missions avec le prélèvement à la source, le serpent de mer de suppression de certaines petites taxes revient à l'ordre du jour.

Un député vient une nouvelle fois de proposer une résolution sur ce sujet le 8 juin dernier. Dans le collimateur la TSVR, le DAFN, la taxe sur les farines entre autres...En tout 200 taxes



Comme il n'y a pas de fumée sans feu et que CAP22 s'y intéresse, c'est à surveiller de près, vu les conséquences induites sur les emplois douaniers !

A L'UNSA DOUANES ON PAYE MOINS CHER : parfois trois fois moins !

Cotisations 2018			
ACTIFS			
GRADES ou Situations	Montant annuel payé à l'UNSA	Montant annuel réel payé après fiscalité	Coût mensuel réel
Stagiaires	22	7	0€58
Agents Berkani/Pacte	27	9	0€75
AC	65	21	1€75
ACP 2ème classe	78	26	2€16
ACP 1ère classe	85	28	2€33
Contrôleur 2	89	30	2€50
Contrôleur 1	95	32	2€66
Contrôleur Principal	101	33	2€75
Inspecteur	117	39	3€25
IR3	127	42	3€66
IR2	132	44	3€58
IR1	137	46	3€83
IP1/IP2	144	48	4€
DSD2/DSD1	154	51	4€25
DI/DR/DF	175	58	4€83
Administrateur civil	218	74	6€16
RETRAITÉS			
Catégorie C	33	11	0€91
Catégorie B	40	13	1€08
Catégorie A	46	15	1€25

Section Régionale UNSA Douanes de Provence

Téléphone :- 06.01.76.18.18 – 06.29. 76. 15. 60

Courriel : roude.unsa@bbox.fr

INFOS PROVENCE est le bulletin d'information de la section régionale des douanes de PROVENCE

Journal imprimé au local UNSA Douanes

Caserne des Douanes – Bâtiment A – 56 boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille